

## INVITATION

Chers membres, adhérents, partenaires et amis  
de l'ANCES « Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales »  
Lëtzebuurger Fachverband fir Sozial Aarbecht, Bildung an Erziéung (LFSA)

### **Quo vadis... Protection de la Jeunesse ?**

**Conférence-Débat avec**

**M. Félix Braz, Ministre de la Justice**

**au sujet de la**

### **Réforme de la Protection de la Jeunesse**

**MERCREDI, LE 28 MARS 2018, 18.30 – 20.30**

**Auditoire Cité – Cercle Cité - 3, Rue Genistre (L-1623)**

Réformée pour la dernière fois en 1992, une année avant la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant par le Grand-Duché du Luxembourg en 1993, la **loi du 10 août relative à la protection de la jeunesse** est sur le point d'être modifiée. Après un premier projet de loi déposé en 2004, l'actuel gouvernement est sur le point de déposer un nouveau projet annoncé dans l'accord de coalition : « *Le Gouvernement procédera à une analyse des politiques menées en matière de protection de la jeunesse. Les conclusions permettront d'améliorer la coopération et la coordination des différents acteurs de la politique familiale et sociale. Les travaux de modification de la loi sur la protection de la jeunesse seront poursuivis en priorité.* » (accord de coalition 3.12.2013)

Dans le cadre de la conférence-débat, le **ministre de la Justice, M. Félix Braz**, présentera les grandes lignes de la réforme et les mesures d'encadrement et d'accompagnement prévues par le gouvernement.



La conférence-débat s'adresse notamment aux **professionnels (assistants et pédagogues sociaux, psychologues, criminologues, avocats d'enfants et autres métiers du Droit, ONGs)**, aux **acteurs et décideurs du domaine de la protection de l'enfance et de l'aide à l'enfance et à la famille**. La participation de toute personne intéressée et/ou concernée par la thématique est bienvenue. Lors du débat qui suit la présentation, les acteurs du secteur social et éducatif et le public présent sont **invités à des interventions et prises de parole**.

Tout en œuvrant pour une évolution du modèle protectionnel luxembourgeois vers une justice juvénile basée sur les avancées et acquis en matière des droits de l'enfant, l'ANCES a.s.b.l. contribuera au débat avec des pistes de réflexions et points d'analyse en la matière.

*Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la conférence-débat via courriel à [info@ances.lu](mailto:info@ances.lu) et recommandée, mais non nécessaire. La conférence se tiendra en langue luxembourgeoise. Prises de parole, questions, témoignages ou interventions d'experts dans les langues usuelles du pays.*



*Motif emprunté au programme du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux mineurs, basé sur les « [Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants](#) » adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 17 novembre 2010.*



Co-fondatrice de la « Coalition nationale des Droits de l'Enfant » ([CNDE](#)) et favorisant une action sociale et éducative basée sur les droits humains, l'ANCES participe régulièrement aux monitorings périodiques des droits de l'enfant par le Comité de Genève (cf. projet [RADELUX](#)), poursuit des activités et participe à des projets concernant les droits de l'enfant, tel le projet européen « [Children's Rights Behind Bars](#) » (2014-2016). Actuellement, l'ANCES est partenaire dans le projet Interreg « [Eur&Qua](#) » (2017-2020) concernant la dimension transfrontalière en matière de protection de l'enfance. Dans le cadre de l'étude mondiale « [Global Study on Children Deprived of Liberty](#) » à l'adresse des Nations Unies, l'ANCES a été invitée à rejoindre le panel des ONGs.

